



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(3)/CST/4
29 septembre 1999

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Comité de la science et de la technologie
Troisième session
Recife, 16-18 novembre 1999
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**RECENSEMENT ET ÉVALUATION DES RÉSEAUX, INSTITUTIONS,
ORGANISMES ET ORGANES EXISTANTS**

Note du secrétariat

1. Dans sa décision 23/COP.1, la Conférence des Parties, sur recommandation du Comité de la science et de la technologie, a approuvé la proposition contenue dans le document ICCD/COP(1)/CST/2/Add.1, faite par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en son nom et au nom d'un groupe de membres, concernant les travaux de recensement et d'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants.
2. Dans la même décision, la Conférence des Parties a adopté le mandat proposé pour ces activités, et a prié le chef du secrétariat de conclure les arrangements contractuels voulus au nom de la Conférence des Parties afin que les travaux soient menés à bien conformément au mandat.
3. La Conférence des Parties a en outre prié le PNUE d'associer aux travaux envisagés dans la proposition toute autre organisation qualifiée et apte à y contribuer, pour autant que cette organisation ait fait savoir au PNUE, au plus tard le 15 décembre 1997, qu'elle souhaitait participer à ces travaux.
4. La Conférence des Parties, dans sa décision 17/COP.2, a pris note des arrangements contractuels conclus par le chef du secrétariat avec le PNUE au nom de la Conférence des Parties afin que soient menés à bien les travaux de recensement et d'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants, et a noté aussi les efforts déployés par le PNUE dans le cadre de ses travaux en la matière.

5. Dans la même décision, sur recommandation du Comité de la science et de la technologie, la Conférence des Parties :

a) a prié le PNUÉ de poursuivre ces travaux avec diligence conformément au mandat qui lui avait été donné par la Conférence des Parties à sa première session, et de présenter un rapport à la Conférence des Parties à sa troisième session;

b) a prié en outre le PNUÉ de présenter une méthodologie à appliquer pour mener à bien les phases 2 et 3 du recensement et de l'évaluation, afin que le Comité de la science et de la technologie l'examine à sa troisième session conformément à l'annexe de la décision 23/COP.1.

6. Le présent document contient le rapport du PNUÉ sur le recensement et l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Couverture	4
1. Résumé	4
2. Historique	6
3. La phase 1	7
4. Activités proposées pour la phase 2	12
5. Recommandations	16

Annexes

I. Liste des partenaires membres du consortium	18
II. Questionnaire	21
III. Résumé succinct des réponses au questionnaire	28
IV. Modus operandi provisoire pour la phase 2	40

**Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes
pertinents pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies
sur la lutte contre la désertification**

**Rapport d'une étude mondiale préparée par un consortium
regroupant 15 organisations :**

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), institution chef de file; Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD); Université Ben-Gurion du Néguev (BGU); Comité national chinois pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCICCD); Centre de recherche sur la désertification, Égypte; Réseau régional de centres de recherche et de formation pour la lutte contre la désertification en Asie et dans le Pacifique (DESCONAP), Bureau du programme de Téhéran; Agence européenne pour l'environnement (AEE); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Centre sahélien de l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT); Centre international de référence et d'information pédologique (ISRIC); Mediterranean Desertification and Land Use (MEDALUS), Geography Department, King's College, Londres; Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS); Groupe de travail sur la désertification des ONG allemandes (RIOD/NFP); Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO); Arid Lands Information Center (ALIC), Université de l'Arizona; Organisation météorologique mondiale (OMM).

1. RÉSUMÉ

Le présent rapport constitue la synthèse et le résultat final de la première phase préliminaire d'un recensement des réseaux, institutions, organismes et organes pertinents au regard de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Cette enquête a été effectuée par un consortium formé de 15 organismes appartenant à la famille des Nations Unies ou extérieurs à celle-ci, sous la coordination du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elle a été réalisée en réponse à une demande formulée par la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification 1/ lors de sa première session, et en application d'un contrat conclu entre le secrétariat de la Convention et le PNUE, en qualité de contractant principal, et de contrats secondaires passés ultérieurement avec les autres membres du consortium.

Cette phase du recensement a exigé environ une année à compter du moment où ont été conclus les arrangements contractuels entre le PNUE et les autres membres du consortium. Le travail de recensement a été subdivisé en sous-ensembles géographiques et thématiques, et effectué par les divers membres du consortium en fonction de leur degré de connaissance des zones géographiques visées, ou de leurs avantages relatifs, sur le plan technique ou institutionnel,

1/ Décision 23/COP.1 de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification lors de sa première session, à Rome (Italie), en octobre 1997.

vis-à-vis des questions étudiées. Pour chaque région et pour chaque thème, un organisme a été désigné comme chef de file afin de coordonner les travaux, et un groupe directeur a été formé pour superviser l'ensemble du recensement.

Le consortium a commencé par se constituer en réseau, et il a préparé ses outils de travail par des consultations intensives par voie de courrier électronique. C'est ainsi qu'ont été mis au point une méthodologie, des critères, un questionnaire^{2/} (qui inclut les critères sous forme de questions), une liste des organismes, institutions et organisations à solliciter, et un modèle de système interactif de gestion de bases de données sur Internet.

Près de 5 000 contacts ont été pris, et 1060 réponses ont été reçues (au 31 août 1999) et saisies dans la base de données (des réponses continuent à arriver). Les membres du consortium et les organisations contactées ont grandement contribué à la mise au point de la base de données. En accédant à la base de données et en saisissant des données, ils ont relevé ses défauts et aidé les programmeurs de l'Université de l'Arizona à résoudre les problèmes de logiciel. La base de données a évolué pour devenir une source de données hautement interactive et une plate-forme de communication qui peut servir au dialogue entre parties intéressées.

C'est le secrétariat de la Convention, à Bonn, qui sera le dépositaire de la base de données. Le consortium propose que l'accès principal à la base de données se fasse au moyen d'un hyperlien créé sur le site Internet de la Convention, ou par un nouveau nom de domaine ou une adresse électronique pseudonyme pour le site Internet de la base de données, ce qui permettra de mieux associer la base de données avec le secrétariat de la Convention à Bonn. Pour l'instant, toutefois, la base de données est physiquement située sur un ordinateur serveur de l'Université de l'Arizona, où la programmation de la base de données, la mise au point de l'interface du site Internet et la gestion de la base de données sont sous la responsabilité d'une équipe dirigée par le Arid Lands Information Center (ALIC).

Le consortium, conformément à son mandat, suggère une procédure pour la phase suivante de l'enquête, qui comprendrait la mise au point et la tenue à jour de la base de données ainsi créée, ainsi que des recherches approfondies sur un certain nombre de réseaux thématiques par zone. Il s'agit d'une méthode modulaire, qui permet l'étude en parallèle de divers modules de réseaux thématiques au moyen du module de maintenance de la base de données, et qui permet d'étudier un ou plusieurs réseaux en parallèle, en fonction des fonds disponibles. Cette méthode modulaire permet outre un apprentissage continu, avec une redéfinition de la stratégie et une réorientation des activités au fur et à mesure de l'avancement du processus. En sa qualité de groupe expert, le consortium propose que la deuxième phase du recensement soit organisée dans une région couvrant l'Afrique et le bassin méditerranéen, ce dernier étant inclus en tant que passerelle géographique et culturelle naturelle entre l'Afrique du Nord, l'Asie occidentale et l'Europe méridionale.

^{2/} Le questionnaire figure à l'annexe II.

2. HISTORIQUE

À la demande du Comité de la science et de la technologie de la Convention sur la lutte contre la désertification, et conformément à la décision 23/COP.1 prise en octobre 1997 par la Conférence des Parties à la Convention lors de sa première session, un consortium 3/ (annexe I) de partenaires sous l'égide du PNUE a été mandaté pour entreprendre la phase préliminaire (phase 1) d'un recensement et d'une évaluation à l'échelle mondiale des réseaux, institutions, organismes et organes existants, disposés à constituer un réseau mondial pour concourir à la mise en œuvre de la Convention.

Conformément à l'accord conclu entre le PNUE et le secrétariat de la Convention, la phase 1 du projet de recensement devait aboutir aux résultats suivants :

- a) Questionnaire pour l'identification des réseaux ou unités existants;
- b) Critères pour l'évaluation des institutions, organismes et réseaux;
- c) Identification des principaux réseaux existants, et définition de leurs rôles en relation à des articles spécifiques de la Convention sur la lutte contre la désertification;
- d) Liens entre les principaux réseaux, y compris identification et description des lacunes et doublons éventuels;
- e) Élaboration d'un système de gestion de base de données pour classer les informations recueillies au cours du recensement et pour qu'il soit possible d'y avoir accès;

3/ Liste des partenaires membres du consortium :

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), institution chef de file
Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD)
Université Ben-Gurion du Néguev (BGU)
Comité national chinois pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCICCD)
Centre de recherche sur la désertification, Égypte
Réseau régional de centres de recherche et de formation pour la lutte contre la désertification en Asie et dans le Pacifique (DESCONAP), Bureau du programme de Téhéran
Agence européenne pour l'environnement (AEE)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Centre sahélien de l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT)
Centre international de référence et d'information pédologique (ISRIC)
Mediterranean Desertification and Land Use (MEDALUS), Geography Department, King's College, Londres
Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)
Groupe de travail sur la désertification des ONG allemandes (RIOD/NFP)
Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO)
Arid Lands Information Center (ALIC), Université de l'Arizona
Organisation météorologique mondiale (OMM).

- f) Mise au point d'une méthodologie pour effectuer les recensements pilotes approfondis et l'évaluation des unités potentielles dans différentes régions et sous-régions, et pour les répliquer dans d'autres régions;
- g) Définition d'une méthodologie d'un bon rapport coût-efficacité pour la mise à jour régulière de l'inventaire des réseaux;
- h) Sélection et classement par priorité de la région et de la sous-région à étudier au cours de la phase 2;
- i) Formulation d'un plan d'action final pour les phases 2 et 3;
- j) Préparation d'un projet final et présentation au Comité de la science et de la technologie.

Comme cela a déjà été signalé au Comité de la science et de la technologie lors de la deuxième session de la Conférence des Parties à Dakar (Sénégal), le PNUE, en sa qualité de coordinateur du consortium, a confié certaines tâches à d'autres membres de ce groupe, en fonction de leurs propositions de contribution, de leur domaine spécifique de compétence, de leurs avantages relatifs, de leurs connaissances et de leurs informations. Un comité directeur, composé de membres clés du consortium, a été créé pour formuler des conseils en matière d'exécution de projets; en outre, dans chaque région géographique ou domaine thématique, un groupe de travail a été formé et une organisation chef de file désignée pour coordonner les intrants et pour assurer la liaison avec les domaines voisins ou connexes.

Après que tous ces contrats de sous-traitance entre le PNUE et les membres individuels du consortium aient été formalisés, le consortium a entrepris une enquête mondiale en septembre 1998.

3. LA PHASE 1

Conformément aux décisions 23/COP.1 et 17/COP.2, le consortium de partenaires (voir annexe I), a mené sous la direction du PNUE les activités suivantes :

- a) Définition de critères pour une évaluation préliminaire de toutes les entités sollicitées, sous l'angle de leurs capacités générales pour contribuer à la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, en se fondant sur des critères tels que le nombre d'employés, les ressources disponibles, l'expérience en matière de lutte contre la désertification, le niveau d'activité, etc.;
- b) Rédaction d'un questionnaire permettant d'identifier les réseaux, institutions, organismes et organes existants, pertinents et disposés à faire partie du réseau constitué pour la phase 1. Une lettre d'accompagnement présentant le questionnaire a été rédigée pour indiquer que l'objectif ultime était la constitution d'un réseau mondial d'institutions ou d'instances pour concourir à la mise en œuvre de la Convention, et pour décrire l'objectif ainsi que les avantages généraux découlant du renforcement des réseaux à divers échelons à cette fin;

c) Recensement des réseaux, institutions, organismes et organes à solliciter dans les régions désignées comme leur zone de compétence géographique;

d) Envoi des questionnaires à ces réseaux, institutions, organismes et organes par courrier électronique dans tous les cas où cela serait possible, et par télécopie ou courrier en cas de besoin;

e) Compilation des informations recueillies au moyen du questionnaire et saisie dans un système de gestion de base de données.

Les paragraphes qui suivent décrivent sous forme succincte les diverses activités de la phase 1.

3.1. Système de gestion de base de données

Le système de gestion de base de données se compose des trois éléments suivants :

a) La base de données proprement dite, ainsi que les informations saisies dans la base;

b) Une interface de la base de données conçue pour un site Internet;

c) Des scripts invisibles pour l'utilisateur final, permettant à la base de données d'offrir un visage interactif (assurant par exemple les fonctions d'enregistrement, de connexion, de saisie des données et de recherches dans la base de données).

La mise au point du système de gestion de base de données a été effectuée par une équipe de trois spécialistes de l'Université de l'Arizona. Deux d'entre eux sont des informaticiens spécialisés, responsables des tâches suivantes :

a) Conception du questionnaire (tâche commune);

b) Conception de l'interface de la base de données pour le site Internet et activité de liaison entre les membres du consortium et le programmeur de la base de données (premier spécialiste);

c) Conception des lettres d'accompagnement du questionnaire et réalisation de l'enquête pour la région Amérique du Nord (deuxième spécialiste).

Le troisième spécialiste est un programmeur de bases de données, responsable des tâches suivantes :

a) Création de la structure de base de données du site Internet (au moyen du logiciel Oracle);

b) Programmation de scripts sur mesure permettant le fonctionnement interactif de la base de données;

En outre, les informations fournies en retour par les membres du consortium concernant la conception du questionnaire ont été de première importance tout au long du processus.

3.2. Interface du site Internet

L'interface du site Internet de la base de données se compose des éléments suivants :

- a) Page d'accueil (introduction);
- b) Pour l'ensemble du monde :
 - i) Page de recherche, donnant des instructions sur la manière d'interroger la base de données;
 - ii) Pages contenant des informations de base sur la désertification, la Convention sur la lutte contre la désertification et le présent projet;
 - iii) Des liens vers le texte des articles 16 à 19 de la Convention;
 - iv) Une page permettant de suggérer d'autres institutions susceptibles de participer à l'enquête.
- c) Pour les institutions participantes :
 - i) Page d'enregistrement et d'entrée dans le système permettant un accès protégé aux masques de saisie de données en ligne;
 - ii) Masques de saisie de données en ligne, assortis de textes expliquant leur mode d'emploi.

L'interface de la base de données conçue pour le site Internet permet la saisie directe de données, avec protection par un mot de passe, ainsi que la mise à jour et la correction des données par les institutions sollicitées ou par les membres du consortium au nom de ces institutions. En outre, l'interface du site Internet permet à toute personne intéressée d'effectuer des recherches sur la totalité des informations contenues dans la base de données. Qui plus est, l'interface du site Internet offre actuellement un accès à des informations de référence sur la désertification, sur la Convention et sur le projet de réseau d'information de la Convention. Le site Internet du projet de réseau d'information est situé pour l'instant à l'adresse suivante : <<http://ag.arizona.edu/OALS/CSTCCD>>.

3.3 Le questionnaire

Le questionnaire (voir annexe II), qui a été traduit dans les six langues des Nations Unies, ainsi qu'en portugais et en mongol, comporte deux volets :

- a) Une lettre d'accompagnement, qui présente le recensement, en expose les objectifs, et sollicite la participation de l'institution contactée;

b) Le questionnaire proprement dit, conçu afin de rassembler les informations suivantes à l'appui des articles 16 à 19 de la Convention sur la lutte contre la désertification :

- i) Informations de base sur l'institution, par exemple : adresse de l'institution, personne servant de point de contact, langue(s) de travail, nature de l'institution, portée géographique et nature générale des domaines d'activité concernant la désertification et la sécheresse (recueil et échange d'informations, recherches, transferts de technologies, repères et indicateurs, renforcement des capacités, formulation de politiques, activités à l'échelle locale et connaissances traditionnelles;
- ii) Informations sur les structures, par exemple : grands départements ou divisions (le cas échéant), sources de financement, nombre d'employés avec ventilation par sexe, ainsi que type et emplacement des stations de terrain, organes subsidiaires, etc. (le cas échéant);
- iii) Capacité de concourir à la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, par exemple : participation au processus de préparation du programme d'action national et préparation de programmes d'action nationaux, participation aux centres de liaison nationaux, participation aux réseaux officiels, et activités spécifiques menées en relation avec la désertification et la sécheresse.

3.4. Les réponses au questionnaire

On trouvera à l'annexe III un résumé donnant des informations sur le nombre de questionnaires et de réponses reçues en provenance des différentes régions.

3.5. Réunion du consortium

Lors d'une réunion qui s'est déroulée au secrétariat de la Convention à Bonn, du 6 au 8 juillet 1999, le consortium a examiné les questions suivantes concernant l'enquête.

3.5.1. *Identification des liens entre réseaux, institutions, organismes et organes pertinents et des lacunes et recoupements entre eux*

Tous les membres du consortium représentés à la réunion ont présenté leurs rapports sur les réponses aux questionnaires qu'ils avaient envoyés.

Le taux de réponse à ce jour dans les différentes régions est encourageant. Au 31 août 1999, le consortium avait identifié près de 5000 institutions, organismes et organes qui, selon son opinion qualifiée, présentaient les caractéristiques nécessaires pour faire partie du réseau d'organes pour la mise en œuvre de la Convention. Une liste complète des organismes (en anglais) sur CD-ROM et sur disquette a été remise au secrétariat de la Convention, auprès duquel elle est disponible. Le nombre de réponses

reçues atteint 1060. Pour améliorer le taux de réponse, les partenaires membres du consortium sont en train de reprendre contact avec les divers réseaux, institutions, organismes et organes relevant de leur responsabilité. Cet exercice est actuellement en cours, et le consortium a donc recommandé que la tâche consistant à identifier les réseaux, institutions, organismes et organes pertinents ainsi que les liens entre eux soit entreprise lorsque l'on aura atteint une masse critique de réponses.

En outre, le consortium a recommandé que dans l'identification des liens entre les réseaux, institutions, organismes et organes et des lacunes et chevauchements entre eux, on veille à tenir compte de la capacité de ces groupes de contribuer à une ou plusieurs des activités fondamentales énumérées ci-dessous et pertinentes pour la Convention sur la lutte contre la désertification :

- a) Collecte, analyse et échange d'informations (article 16);
- b) Recherche-développement (article 17);
- c) Transfert, acquisition, adaptation et mise au point de technologies (article 18);
- d) Renforcement des capacités, éducation et sensibilisation du public (article 19).

Le consortium a reconnu qu'il pourrait y avoir un certain nombre de lacunes et de chevauchements en ce qui concerne les régions, les pays et les langues. Le manque d'organes de coordination clairement identifiés dans certaines des annexes régionales (2, 3 et 4) ainsi qu'entre les annexes (la Méditerranée, par exemple) a été identifié comme une lacune majeure.

Le consortium a reconnu en outre que les retards dans le retour des réponses au questionnaire était dû en partie au manque de liaisons Internet et au manque d'accès aux moyens informatiques d'un grand nombre des destinataires du questionnaire. Les problèmes linguistiques ont aussi joué un rôle dans le retard des réponses, puisque la traduction dans la langue cible, puis vers l'anglais a pris du temps. En outre, la traduction de certaines notions, comme celle de "réseau" et d'autres mots clés a influencé la qualité de certaines réponses.

3.5.2. *Les critères d'évaluation*

Le consortium a examiné la question des critères permettant d'évaluer la capacité et l'efficacité des réseaux, institutions, organismes et organes en termes de contribution à la mise en œuvre de la Convention. Les critères proposés sont les suivants :

- a) Présence d'une structure appropriée permettant la mise en œuvre efficace de la Convention sur la lutte contre la désertification;
- b) Capacité de l'organisation de répondre aux divers besoins de ses membres, à tous les échelons;

c) Présence d'une structure qui facilite un flux d'information bidirectionnel entre les fournisseurs et les utilisateurs de l'information;

d) Attitude commune, axée sur l'échange et l'utilisation des expériences et des acquis d'autres membres souhaitant adhérer au réseau;

e) Ouverture et transparence en matière de partage, d'analyse et d'échange d'informations à divers niveaux;

f) Capacité de traiter de différents objectifs dans la mise en œuvre de la Convention à divers échelons;

g) Acceptation sans réserve des procédures du réseau, y compris en matière de règlement des différends, de mécanismes de contrôle, de procédures de décision et d'activités de pression;

h) Engagement commun de mener à bien les activités conformément aux décisions des membres du réseau;

i) Engagement de partager les connaissances et les expériences qui peuvent contribuer au renforcement des capacités des membres du réseau;

j) Volonté de transférer, d'acquérir, d'adapter et de mettre au point les technologies appropriées dans la mise en œuvre de la Convention.

3.6. Suivi de la phase 1

À titre de mesure de contrôle de qualité de la base de données et afin d'encourager la collaboration et l'échange d'informations, les membres du consortium prévoient d'envoyer une compilation des réponses reçues en provenance de divers pays aux centres de liaison nationaux afin de veiller à la complétude et à l'exactitude des données recueillies au cours de la phase 1 et intégrées à la base de données. Il s'agit par là d'identifier les lacunes inexplicées dans les réponses et d'éliminer les doublons dans les réponses reçues de la part d'institutions déjà identifiées et recensées dans ce pays au cours de la phase 1. L'objectif est aussi de repérer les données incomplètes concernant le pays en question, tout particulièrement pour les questions essentielles au bon fonctionnement de la base de données en tant qu'outil d'évaluation et d'identification des membres potentiels du réseau envisagé dans les décisions 23/COP.1 et 17/COP.2.

4. **ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR LA PHASE 2**

Au cours de l'exécution de la phase 1, le consortium a pu dégager des enseignements précieux pour la définition de la phase 2 envisagée. Afin que les résultats de l'enquête soient utilisés au mieux pour satisfaire aux exigences de l'article 25, il importe que les membres potentiels du réseau envisagé puissent débattre d'une vision des avantages potentiels du réseau, des modalités de son fonctionnement, des rôles et des fonctions des participants ainsi que des incidences financières. Sans disposer d'une telle vision comme point de départ, il est impossible de définir une méthodologie et un plan d'action. C'est par le dialogue avec les organismes ayant répondu au questionnaire et grâce aux

échanges entre les membres du consortium qu'une conception de ce type a pu voir le jour. Cette conception se fonde sur plusieurs observations :

a) Les organismes qui ont répondu au questionnaire ont manifesté leur intérêt à l'égard de la possibilité de devenir participants actifs au réseau, à condition d'avoir des possibilités réelles d'en retirer des avantages;

b) Malgré la disparité entre les organismes en matière de niveau d'accès à la technologie d'Internet, c'est bien le Web qui offre en définitive les meilleures possibilités de construction de réseau à un prix favorable;

c) La gestion des quantités gigantesques d'informations auxquelles le réseau offrirait accès pourrait être extrêmement ardue à défaut d'une démarche décentralisée;

d) La valeur de la base de données constituée au cours de la phase 1 pourrait être exploitée si la Conférence des Parties adoptait et soutenait une position déterminée en matière de développement du réseau.

4.1. Principes de base pour la phase 2

Les observations ci-dessus ont conduit le consortium à formuler un certain nombre de principes de base pour le développement du réseau au cours de la phase 2. La première prémisse est qu'il doit y avoir des mesures qui incitent les institutions interrogées à prendre part au développement du réseau. Ces mesures d'incitation pourraient comprendre l'accès à des informations sur :

a) L'endroit où l'on peut trouver une aide technique pour des questions précises qui préoccupent le membre du réseau;

b) Des sources de financement pour des programmes de développement en terres arides, ainsi que des informations sur les conditions de ce financement;

c) L'identité des organismes qui effectuent des recherches similaires et la manière de les contacter. À cette fin, les membres indiqueront s'ils sont intéressés à partager des informations sur les meilleures pratiques, sur les informations et les événements associés à un thème particulier, etc.

La deuxième prémisse est que, étant donné la nécessité d'adopter une méthode décentralisée, la base de données devrait fonctionner comme un outil d'orientation pour le développement du réseau. En d'autres termes, la base de données ne contiendrait pas la totalité des informations pertinentes de chaque institution, mais plutôt des liens vers les sources de données des autres membres du réseau, par une fonction de renvoi.

4.2. Méthodologie

La méthodologie pour la phase 2 repose sur deux éléments principaux : premièrement, la nécessité d'assurer une norme de qualité élevée pour la base de données et d'améliorer son contenu; deuxièmement, la mise en place d'une politique dynamique de développement du réseau en guise de suite à donner au recensement (voir aussi l'annexe IV).

4.2.1. *Normes de qualité et amélioration du contenu*

Les normes de qualité sont nécessaires pour renforcer à la fois la crédibilité de la base de données et son potentiel en tant qu'instrument de construction du réseau. Le consortium propose que chaque institution répondant au questionnaire soit contactée en retour, au moyen de contacts personnels (par courrier électronique, télécopie et téléphone) afin de combler les lacunes et de mieux valider les réponses.

L'activité principale consiste à concevoir et à diffuser deux questionnaires approfondis. L'un sera destiné spécifiquement aux organisations non gouvernementales et aux organisations communautaires, tandis que le second sera destiné à toutes les autres organisations interrogées au sein de la région prioritaire choisie pour la phase 2. Il pourra s'agir d'organismes de recherche, d'organisations du secteur privé, d'organismes donateurs ou encore de pouvoirs locaux.

Ces enquêtes approfondies auront pour objet essentiel de recueillir des informations détaillées sur les activités de l'organisation en matière de désertification, comme par exemple :

- a) Recherches sur le terrain;
- b) Recherches en laboratoire;
- c) Formation technique et autres activités à caractère éducatif;
- d) Sensibilisation;
- e) Vulgarisation;
- f) Production de publications sous forme imprimée ou sous d'autres formes (y compris électronique).

Il conviendrait de tout faire pour assurer une participation active des centres de liaison nationaux ou d'autres points de contact nationaux, tout spécialement dans les pays touchés où le taux de réponse au questionnaire a été faible.

4.2.2. *Politique dynamique de développement de réseaux*

La deuxième composante de la méthodologie est la conception dynamique du développement du réseau. Il est recommandé à cette fin que les Parties :

- a) Encouragent les participants au réseau à fournir des informations à leur sujet, la variante optimale consistant à utiliser à cette fin leur site Internet. Ces informations devraient comprendre une liste des produits et des services qu'ils offrent;
- b) Donnent aux institutions participantes des exemples précis de la manière dont la base de données pourrait être utilisée pour développer des réseaux;

c) Encouragent les partenaires donateurs à renforcer les capacités des centres de liaison nationaux de jouer un rôle efficace dans le développement des réseaux. Il faut en effet disposer des capacités nécessaires pour concevoir et administrer des sites Web individuels et pour collaborer avec des partenaires pour mettre sur pied des réseaux thématiques.

Par la mise en œuvre de ces mesures, des réseaux viables seront créés à la fin de la phase 2 permettant aux utilisateurs de participer de manière efficace, avec d'autres acteurs, à la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification.

4.3. Étude des connaissances traditionnelles

Comme cela avait été demandé par la Conférence des Parties lors de sa deuxième session, le consortium a débattu de la question de l'étude des connaissances traditionnelles, et il a défini les critères suivants pour l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes sous l'angle de leurs capacités et de leur efficacité en termes de contribution à cette étude :

a) Volonté de dresser et de partager des inventaires des techniques, des connaissances, du savoir-faire et des pratiques traditionnels;

b) Activités d'appui à l'amélioration et à la diffusion des techniques, des connaissances, du savoir-faire et des pratiques traditionnels.

Le consortium a en outre formulé les recommandations suivantes :

a) L'Université de l'Arizona devrait compiler des données statistiques sur les questions 1.7 ou 1.8, en utilisant les réponses reçues à ce jour, et préparer un rapport distinct à ce sujet pour la Conférence des Parties, par l'intermédiaire du PNUE;

b) Dans la phase d'étude approfondie, il faudrait mettre en exergue les informations concernant spécifiquement les connaissances traditionnelles. L'enquête devrait déterminer si les institutions consultées disposent d'informations sur les connaissances traditionnelles, quelle est la nature de ces connaissances, et quels sont les principaux partenaires de ces organismes;

c) Le PNUE devrait être mis en rapport avec le comité spécial sur les connaissances traditionnelles afin d'évaluer le travail réalisé par le comité et d'utiliser les résultats de ces activités pour compléter les informations ci-dessus;

d) En outre, il conviendrait de prendre contact avec le Centre for Indigenous Knowledge for Agriculture and Rural Development (CIKARD) dans l'optique de la phase suivante de l'étude sur les connaissances traditionnelles.

4.4. Suggestions concernant le choix des régions et sous-régions prioritaires

Le consortium a envisagé diverses possibilités en ce qui concerne le choix des régions et sous-régions prioritaires aux fins de la poursuite de l'enquête plus détaillée au cours de la phase 2. Pour réduire au minimum les coûts

d'exécution, il est nécessaire de concentrer les activités non seulement sur les sous-régions, mais aussi sur des thèmes ou des questions précises susceptibles d'offrir un terrain favorable au développement de réseaux.

Sur le plan géographique, le choix de l'Afrique paraît logique, étant donné les priorités en matière de mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification. Le consortium est toutefois d'avis que les autres régions ne devraient pas être négligées. L'une des options à envisager pourrait donc être de choisir une sous-région en Afrique, en se fondant sur les progrès réalisés en matière de mise en œuvre du programme d'action national, et de sélectionner un réseau de programme existant basé sur une question. Le consortium propose au Comité de la science et de la technologie une autre option, à savoir l'adoption d'une méthode modulaire; l'enquête approfondie serait réalisée dans une région couvrant l'Afrique plus la sous-région méditerranéenne (comme région "interface", s'étendant de l'Afrique du Nord jusqu'à l'Europe méridionale et à l'Asie occidentale).

Des modules de divers types thématiques de réseaux ou pour diverses sous-régions pourraient être étudiés en parallèle ou l'un après l'autre. Les études approfondies de ces modules ne devraient pas se limiter à une méthode par questionnaire, mais devraient, comme indiqué plus haut, inclure aussi des contacts personnels ainsi que des recherches sur les réseaux, les institutions et les organisations identifiés. On trouvera à l'annexe IV une proposition préliminaire de stratégie, ou *modus operandi*, pour la mise en œuvre de la phase 2. Une proposition plus détaillée, accompagnée d'estimations chiffrées des coûts, pourrait être préparée sur demande spécifique de la Conférence des Parties (avec une indication des thèmes ou du type d'information prioritaires pour les parties) et en consultation avec un groupe approprié qui serait à former. Une telle proposition comprendrait une méthodologie d'un bon rapport coût-efficacité pour la maintenance et la mise à jour de la base de données et des inventaires des réseaux, ainsi qu'un projet de méthodologie pour les études approfondies des réseaux thématiques en Afrique et dans la région méditerranéenne.

5. RECOMMANDATIONS

1. Il serait utile de créer un réseau pour chacune des quatre annexes régionales de la Convention. Une réunion conjointe des quatre réseaux régionaux pourrait être organisée une fois tous les deux à quatre ans, pour tirer les enseignements des expériences acquises par les membres et pour planifier des activités conjointes.
2. Tout en reconnaissant que les possibilités d'accès à Internet se développent rapidement parmi les Parties à la Convention, la Conférence des Parties souhaitera peut-être encourager l'amélioration des liaisons par Internet entre les Parties pour faciliter la communication.
3. Les Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification devraient renforcer le rôle des centres de liaison nationaux.
4. Le secrétariat de la Convention devrait être encouragé à faire mieux connaître aux Parties à la Convention l'existence de ce recensement ainsi que ses avantages potentiels pour les Parties.

5. Pour résoudre le problème du manque de temps pour les activités de suivi (constaté durant la phase 1 de l'enquête), il est recommandé pour la phase 2 de prévoir dans le mécanisme de rapport la préparation d'un rapport intérimaire et d'un rapport final, qui seront présentés à des réunions successives de la Conférence des Parties.
6. Il convient d'aborder la question des ressources disponibles pour résoudre les problèmes linguistiques.
7. Lors de sa troisième session, la Conférence des Parties devrait être encouragée à désigner des organismes de coordination pour les annexes régionales dans les cas où aucun organisme n'a encore été désigné.

Annexe I

LISTE DES PARTENAIRES MEMBRES DU CONSORTIUM

The Arab Centre for Studies of Arid Zones and Drylands (**ACSAD**)
P.O. Box 2440
Damas, Syrie
Téléphone : 963-11-532 3039
Télécopie : 963-11-532 3087
Courrier électronique : ruacsad@rusys.eg.net

Personne de contact : Dr Gilani Abdelgawad
Ben-Gurion University of the Negev (**BGU**)
The Jacob Blaustein Institute for Desert Research
Sede Boqer Campus
Israel 84990
Téléphone : 972-7-659 6700
Télécopie : 972-7-659 6703
Courrier électronique : urielsf@bgumail.bgu.ac.il
Personne de contact : Prof. Uriel N. Safriel

China National Committee for the Implementation of the United Nations Convention
to Combat Desertification (**CCICCD**)
18 Hepingli Dongjie
Beijing 100714, Rép. pop. de Chine
Téléphone : 86-10-8423 8828
Télécopie : 86-10-8423 8828
Courrier électronique : yangyl@nicl.forestry.ac.cn
Personne de contact : Dr Yang Youlin

Desert Research Center (**DRC**) Egypt
1 Mathf El-Matariya Street, Le Caire
P.O.Box 11753 Matariya, Egypte
Téléphone : 20-2-243 2758
Télécopie : 20-2-245 7858
Courrier électronique : saademerdashe@hotmail.com
Personne de contact : Dr Saad El-Demerdashe

Regional Network of Research and Training Centres on Desertification Control in
Asia and the Pacific (**DESCONAP**), Programme Office in Tehran
c/o The Director General , Forest and Range Organization
P.O. Box 19675/867, Tehéran, République islamique d'Iran
Téléphone : 98-21 - 214 757 - 18
Télécopie : 98-21-244 6525
Courrier électronique : rangenet@mavara.com
Personne de contact : Dr Alireza Morshedi

European Environment Agency (**EEA**)
Kongens Nytorv 6
DK-1050 Kopenhagen, Danemark
Téléphone : 45-33-367 100 / 367 161
Télécopie : 45-33-367 128 / 367 199
Courrier électronique : Jose.Salazar@EEA.eu.int
Personne de contact : Dr Jose-Luis Salazar

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (**FAO**)
FAO Regional Office for Latin America and the Caribbean
Av. Dag Hammarskjold 324), Vitacura, Santiago de Chile, Chili
Téléphone : 56-2-337 2314 / 2312 / 2100
Télécopie: 56-2-337 2101 / 2102 / 2103
Courrier électronique : Matias.PrietoCeli@field.fao.org
Personne de contact : Dr Matias PrietoCeli

International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics,
ICRISAT Sahelien Center (Desert Margins Programme, DMP)
B P 12404, Niamey, Niger
Téléphone : 227-722 529
Télécopie: 227-734 329
Courrier électronique : S.koala@cgnet.com
Personne de contact : Dr Saidou Koala

International Soil Reference and Information Centre (**ISRIC**)
P.O. Box 353
6700 AJ Wageningen, Pays-Bas
Téléphone : 31-317-471 771
Télécopie : 31-317-471 700
Courrier électronique : Soil@isric.nl
Personne de contact : Dr Roel Oldemann

Mediterranean Desertification and Land Use, Geography Department
King's College London (**MEDALUS**)
London WCR 2LS, Royaume-Uni
Téléphone : 44-171-873 2612
Télécopie: 44-171-333 4500
Courrier électronique : j.thornes@kcl.ac.uk / sophia.burke@kcl.ac.uk
/medalus@medalus.demon.co.uk
Personne de contact : Prof. John B. Thornes / Mme Sophia Burke

Observatoire du Sahara et du Sahel (**OSS**)
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15, France
Téléphone : 33-1-4568 2876
Télécopie: 33-1-4568 2686
Courrier électronique : oss@unesco.org, a.trux@unesco.org/
brahimi@micronet.fr
Personne de contact : Dr Anneke Trux / M. Youssef Brahimi

German NGO-Working Group on Desertification **RIOD**
Schifferstrasse 94
D-60594 Frankfurt/Main, Allemagne
Téléphone : 49-69-6199 3706
Télécopie : 49-69-6199 3707
Courrier électronique: j.gliese@t-online.de / ag.d@riod.de
Personne de contact : M. Juergen Gliese

UNDP Office to Combat Desertification and Drought (**UNSO**)
One United Nations Plaza
New York, N.Y.10017, États-Unis d'Amérique
Téléphone : 1-212-906 6622
Télécopie : 1-212-906 6345 / 6916

Courrier électronique : peter.gilruth@undp.org
Personne de contact : M. Peter Gilruth

Programme des Nations Unies pour l'environnement (**PNUE**)
Division of Environmental Assessment, Information and Early Warning (DEIAEW)
P.O. Box 30552, Nairobi, Kenya
Téléphone : 254-2-623 297
Télécopie: 254-2-623 284
Courrier électronique : timo.maukonen@unep.org
Personne de contact : M. Timo Maukonen

University of Arizona
Arid Lands Information Center (**ALIC**)
1955 E. Sixth Street
Tuscon, Arizona 85719, États-Unis d'Amérique
Téléphone : 1-520-621 8578
Télécopie : 1-520-621 3816
Courrier électronique : barbarah@ag.arizona.edu / kwaser@ag.arizona.edu
Personne de contact : Dr Barbara Hutchinson / Dr Katherine Waser

Organisation météorologique mondiale (OMM)
Agricultural Meteorology Division
41, av. Giuseppe-Motta
1211 Genève, Suisse
Téléphone : 41-22-730 8380
Télécopie : 41-22-734 8042
Courrier électronique : Sivakumar m@gateway.wmo.ch
Personne de contact : Dr M.V.K. Sivakumar

Annexe II

QUESTIONNAIRE

Le 9 février 1999

Lettre circulaire

1. A la demande du Comité de la science et de la technologie de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, un consortium de partenaires dirigé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (voir la liste ci-après) entreprend un recensement et une évaluation à l'échelon mondial des réseaux, institutions, organismes et organes existants, disposés à constituer un réseau mondial pour concourir à la mise en œuvre de la Convention. Les institutions qui participeront au réseau qu'il est proposé de créer bénéficieront d'une plus grande visibilité sur la scène internationale et d'un plus large accès aux compétences techniques et à des ressources importantes pour faciliter leurs travaux sur les questions liées à la désertification. Le réseau offrira également de nouvelles possibilités d'échange d'informations et de dialogue constructif sur les questions d'intérêt commun.

2. Dans la phase actuelle du projet, les réponses au questionnaire ci-joint seront introduites dans une base de données qui sera accessible à toutes les parties intéressées, à des fins de recherches, sur Internet ou par d'autres biais. Dans une phase ultérieure du projet, les entrées de la base de données seront analysées et une méthode d'évaluation approfondie des institutions retenues aux niveaux régional et sous-régional sera mise au point afin de créer le réseau en tant que tel. La réalisation de ce projet devrait contribuer à la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification et offrir un apport dans les domaines plus vastes de la diversité biologique, des changements climatiques et des ressources en eau, étant donné le caractère intersectoriel de la gestion durable des terres arides. En outre, la base de données permettra aux organisations de repérer d'autres organisations œuvrant dans des domaines similaires. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous aider dans cette entreprise en remplissant le questionnaire ci-joint.

3. Pour plus de commodité, la définition ci-après de la désertification, telle qu'elle figure à l'article premier de la Convention, sera utilisée pour déterminer les organisations qui doivent figurer dans la base de données. "Le terme "désertification" désigne la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines; l'expression "lutte contre la désertification" désigne les activités qui relèvent de la mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, en vue d'un développement durable et qui visent à : i) prévenir et/ou réduire la dégradation des terres; ii) remettre en état les terres partiellement dégradées; et iii) restaurer les terres désertifiées" (réf. à l'adresse suivante : <<http://www.unccd.de/>>).

4. Si la définition ci-dessus met en relief les aspects physiques de la dégradation des terres, les principes qui ont présidé à l'élaboration de la Convention font ressortir la nécessité de promouvoir un développement durable au

niveau des collectivités. Cela suppose des programmes intégrés en matière de santé, de lutte contre la pauvreté, d'éducation et de droits de l'homme, qui visent à : i) prévenir et/ou réduire la dégradation des terres; ii) remettre en état les terres partiellement dégradées et iii) restaurer les terres désertifiées. Par conséquent, si votre organisation travaille dans un des domaines précités (santé, lutte contre la pauvreté, éducation, droits de l'homme ou gestion des ressources naturelles), nous souhaiterions l'inclure dans la base de données du PNUE/de la Convention

5. Lorsque vous aurez examiné le questionnaire ci-joint, veuillez entrer vos réponses sur Internet à l'adresse suivante :
<<http://ag.arizona.edu/OALS/CSTCCD>>, page d'accueil du projet de réseau d'information de la Convention sur la lutte contre la désertification. A partir de la page d'accueil, vous pouvez accéder à la page d'entrée des données en tapant le mot de passe de "premier niveau" de la base de données, "cstccd" (sans les guillemets). La première fois que vous accéderez à la page d'entrée des données, vous serez invité à remplir un formulaire d'enregistrement et à choisir votre propre mot de passe. Ce système à deux mots de passe est conçu pour que tous puissent avoir accès à la base de données et lire les données concernant votre institution, mais que vous soyez le seul à pouvoir mettre à jour ou modifier ces données.

6. Si votre institution n'a pas accès à Internet, veuillez envoyer votre réponse par courrier électronique, télécopie ou courrier à l'adresse ci-après :

Courrier électronique : Katherine Naser à <kwaser@ag.arizona.edu>.

Adresse postale et numéro de télécopie :

Si vous vous trouvez en Amérique du Nord ou du Sud, en Australie ou dans le bassin du Pacifique, veuillez adresser votre réponse à :

Arid Lands Information Center
Attn : Waser/Hutchinson
University of Arizona
1955 E. Sixth Street
Tucson, Arizona 85719-5224
États-Unis d'Amérique
Télécopie : 1 (520) 621-3816

Si vous vous trouvez en Europe, en Afrique ou en Asie, veuillez adresser votre réponse à :

International Soil Reference and Information Centre
Attn : Spaargaren
F.O. Box 353
6700 AJ Nageningen
Pays-Bas
Télécopie : +31 (0) 317 47 17 00

7. Pour tout complément d'information ou tout éclaircissement concernant le projet dans son ensemble, prière de contacter le Chef du Groupe de travail du projet signataire de la présente. Les questionnaires devront être renvoyés d'ici

au 30 avril 1999. Nous vous remercions de votre coopération dans cette entreprise et attendons votre réponse avec intérêt.

[signatures des Chefs de Groupe de travail selon qu'il convient]

LISTE DES PARTENAIRES DU CONSORTIUM

Programme des Nations Unies pour l'environnement, institution chef de file

Centre arabe d'études des terres arides et non irriguées

Organisation arabe de développement agricole

Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)

Agence européenne pour l'environnement

Groupe de travail sur la désertification des ONG allemandes (RIOD/NFP)

Instituto Argentino de Investigaciones de las Zonas Aridas (IADIZA)

Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

Centre sahélien de l'institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides

Centre international de référence et d'information pédologiques

Mediterranean Desertification and Land Use (MEDALUS), King's College, London

Observatoire du Sahara et du Sahel

Réseau régional de centres de recherche de formation pour la lutte contre la désertification en Asie et dans le Pacifique, Bureau du programme de Téhéran

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO)

Organisation météorologique mondiale

University of Arizona, Office of Arid Lands Studies, Information Center

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION
PROJET DE RÉSEAU D'INFORMATION
QUESTIONNAIRE

Partie I : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

- 1.1. Nom exact de l'institution :
- 1.2. Année de création :
- 1.3. Adresse :
- 1.3.1. Adresse postale :
 - 1.3.2. Téléphone (précisez l'indicatif national et régional)
 - 1.3.3. Télécopie (précisez l'indicatif national et régional)
 - 1.3.4. Courrier électronique :
 - 1.3.5. Site Internet :
- 1.4. Personne à contacter :
- 1.4.1. Nom :
 - 1.4.2. Fonction :
 - 1.4.3. Coordonnées (au cas où elles diffèrent de celles de l'institution)
 - 1.4.3.1. Adresse postale :
 - 1.4.3.2. Téléphone (précisez l'indicatif national et régional)
 - 1.4.3.3. Télécopie (précisez l'indicatif national et régional)
 - 1.4.3.4. Courrier électronique
- 1.5. Couverture géographique/nature de l'institution (cochez les cases correspondantes)
- _____ Internationale
 - _____ Régionale
 - _____ Sous-régionale
 - _____ Nationale
 - _____ Locale
 - _____ Gouvernement/administration publique
 - _____ Société civile (ONG, syndicats, etc.)
 - _____ Secteur privé
 - _____ Universitaire
 - _____ Autres (précisez)

1.6. Langue(s) de travail (cochez les cases correspondantes)

- Anglais
 Français
 Espagnol
 Arabe
 Chinois
 Russe
 Autres (précisez)

1.7. Quelles sont les principales activités menées (par votre institution dans le cadre de la lutte contre la désertification/la sécheresse? (cochez les cases correspondantes)

- Activités de promotion/constitution de réseaux/mobilisation des pouvoirs publics
 Collecte de fonds
 Élaboration de politiques/réformes
 Transfert de technologie
 Développement communautaire
 Mise en œuvre de projets sur le terrain
 Enseignement communautaire/périscolaire
 Instruction/formation
 Renforcement des capacités
 Recherche en laboratoire
 Recherche sur le terrain
 Autres (précisez)

1.8. Quels sont les principaux domaines d'action de votre institution dans le cadre de la lutte contre la désertification/la sécheresse? (cochez les cases correspondantes)

- Développement économique local
 Dimension humaine de la désertification
 Sécurité alimentaire/acheminement des secours
 Migration/gestion des conflits
 Éradication de la pauvreté
 Droits de l'homme
 Démographie/population
 Technologie appropriée
 Santé publique/hygiène du milieu
 Avis précoce de sécheresse
 Questions sexo-spécifiques/relatives aux femmes
 Éducation/alphabétisation
 Télédétection/cartographie/systèmes d'information
 Énergies renouvelables
 Changement climatique
 Gestion des ressources en eau
 Aménagement des parcours
 Gestion des ressources naturelles
 Gestion de la faune sauvage
 Surveillance de l'environnement/des ressources naturelles
 Écologie/botanique/zoologie des régions arides
 Savoir autochtone
 Conservation des sols
 Autres (précisez)

Partie II : INFRASTRUCTURE

2.1. Énumérez les quatre divisions ou départements principaux de votre institution (par exemple, "Division de l'énergie", "Département de la télédétection", "Division de la santé publique", etc.)

2.1.1

2.1.2

2.1.3

2.1.4

2.2. Nombre de cadres :

_____ Hommes
_____ Femmes

2.3. Nombre de techniciens/personnel de recherche :

_____ Hommes
_____ Femmes

2.4. Personnel d'appui

_____ Hommes
_____ Femmes

2.5. Principales sources de financement au cours des quatre dernières années (indiquez quatre sources)

2.5.1. Première source de financement :

2.5.2. Deuxième source de financement :

2.5.3. Troisième source de financement :

2.5.4. Quatrième source de financement :

2.6. Montant approximatif du financement annuel :

2.7. Installations supplémentaires et adresses (centres auxiliaires, bureaux régionaux, stations d'essai, stations sur le terrain). (Dressez une liste aussi exhaustive que possible, en utilisant des feuilles supplémentaires si besoin est) :

Partie III : CAPACITÉ D'OEUVRER À LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

3.1. Votre institution participe-t-elle à la mise au point d'un programme d'action national au titre de la Convention ?

_____ Oui
_____ Non

Si oui, décrivez brièvement votre participation et le ou les pays dans le(s)quel(s) vous travaillez :

3.2. Votre institution est-elle membre du comité directeur/organe de coordination national ?

_____ Oui
 _____ Non

Si oui, décrivez brièvement votre participation et le ou les pays dans le(s)quel(s) vous travaillez :

3.3. Indiquez le nom complet, l'acronyme et l'adresse de contact du ou des réseau(x) officiel(s) au(x)quel(s) participe votre institution dans le cadre de vos activités de lutte contre la désertification/la sécheresse : (par exemple RIOD, OSS, IALC, etc.). (Dressez une liste aussi exhaustive que possible, en utilisant des feuilles supplémentaires si besoin est) :

3.4. Veuillez donner un aperçu des autres activités relatives à la lutte contre la désertification menées par votre institution dans les domaines suivants :

_____ Collecte, analyse et échange d'informations
 _____ Recherche-développement
 _____ Transfert, acquisition, adaptation et mise au point de technologies
 _____ Renforcement des capacités, éducation et sensibilisation du public tels qu'énumérés dans les articles 16 à 19 de la Convention.

Dressez une liste aussi exhaustive que possible des activités menées, en utilisant des feuilles supplémentaires si besoin est :

3.4.1. Activité 1 de lutte contre la désertification :

3.4.1.1. Article(s) de la Convention au(x)quel(s) se rapporte cette activité (cochez les cases correspondantes)

_____ Collecte, analyse et échange d'informations (Article 16)
 _____ Recherche-développement (Article 17)
 _____ Transfert, acquisition, adaptation et mise au point de technologies (Article 18)
 _____ Renforcement des capacités, éducation et sensibilisation du public (Article 19)

3.4.1.2 Couverture géographique de l'activité 1 :

_____ Internationale
 _____ Régionale
 _____ Sous-régionale
 _____ Nationale
 _____ Locale

3.4.1.3. État d'avancement de l'activité 1 :

_____ En cours
 _____ Périodique
 _____ Achevée

Annexe III

RÉSUME SUCCINCT DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

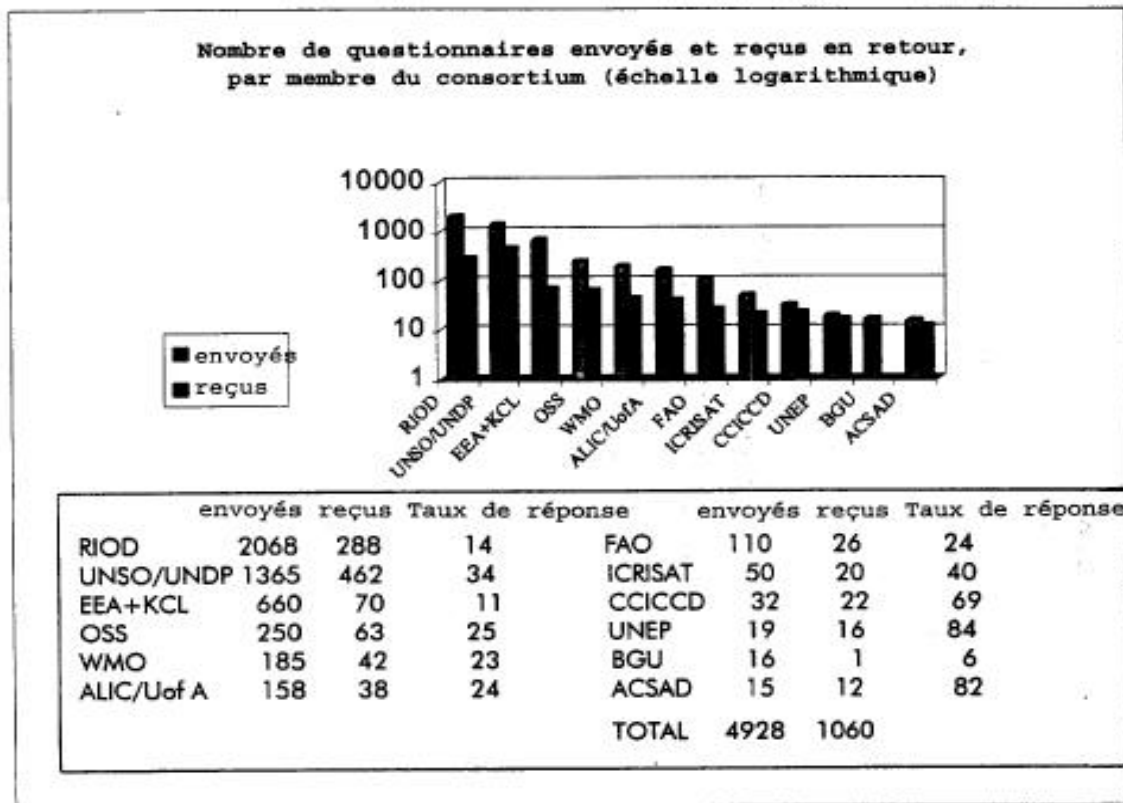
Compilation effectuée à partir des rapports présentés par les membres du consortium au PNUE pour discussion lors de l'atelier de synthèse organisé à Bonn (Allemagne) du 6 au 8 juin 1999.

I. Informations générales concernant la diffusion du questionnaire et les réponses

1. La division du travail entre les membres du consortium avait pour objet de faire en sorte que l'enquête couvre le plus grand nombre possible d'institutions, d'organismes et d'organes, à tous les niveaux d'activités et pour un coût réduit. Au 31 août 1999, près de 5000 organismes, organes et réseaux avaient été sollicités et 1060 avaient répondu, soit un taux de réponse au questionnaire de 22%.

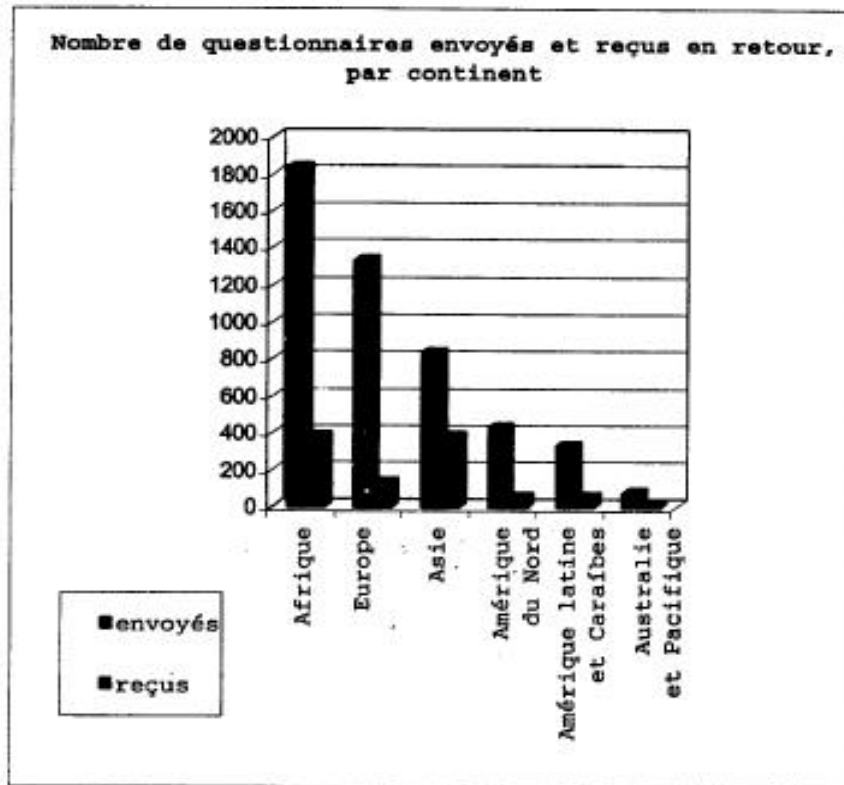
2. Environ 40% des contacts pris l'ont été avec des organisations non gouvernementales. Un grand nombre des organisations non gouvernementales contactées ont des infrastructures de communications rudimentaires et ne disposent pas encore d'un accès à Internet. Le membre du consortium responsable, RIOD/NFP, a pris contact avec 2068 partenaires dans le monde entier, directement ou par le biais de divers réseaux d'organisation non gouvernementales. Il a fallu pour cela plus de 5000 communications, y compris les rappels. Les autres membres du consortium ont pris contact avec un nombre nettement inférieur d'organismes, car leurs domaines de responsabilité étaient limités, soit à des régions spécifiques, voire des pays (ainsi, le Jacob Blaustein Institute de l'Université Ben-Gurion du Néguev n'a étudié qu'Israël, et le CCICCD s'est cantonné à la Chine). De la même manière, les organismes spécialisés ne se sont occupés que d'un domaine thématique bien précis; ainsi, l'OMM a couvert exclusivement le réseau mondial des stations météorologiques, tandis que ICRISAT se limitait aux centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR).

Figure 1



3. Il faut aussi noter qu'à l'échelon régional, le nombre de réponses en Afrique et en Asie est plus élevé, proportionnellement, que celui des autres régions. L'intérêt plus vif manifesté par les partenaires sur le continent africain peut être interprété comme dénotant une meilleure connaissance de la Convention ou un engagement plus fort à l'égard de sa mise en œuvre. En outre, un grand nombre des institutions européennes contactées qui ont des activités en dehors de l'Europe sont surtout actives en Afrique.

Figure 2



4. Le taux de réponse pour chaque continent peut être exprimé en pourcentage. L'UNSO/PNUD a réalisé une étude supplémentaire dans huit pays de la Communauté des États indépendants. Ce travail a été confié à des consultants locaux et a généré un taux de réponse de 77% pour le seul mois d'août 1999. Le succès remarquable de ce volet de l'enquête explique en partie le taux général élevé pour le continent asiatique.

Tableau 1

Continent	Taux de réponse relatif [%]
Asie	46
Afrique	21
Amérique latine et Caraïbes	17
Amérique du Nord	13
Europe	10
Australie et Pacifique	9

II. Aspects spécifiques du questionnaire ayant fait l'objet de commentaires de la part des membres du consortium

A. Lacunes en matière d'information

5. Les commentaires sur cette question portaient essentiellement sur trois points : quelles sont les lacunes que le questionnaire a permis d'identifier, quelles sont les questions qui n'ont pas retenu l'attention, et enfin : quelles sont les questions qui sont souvent restées sans réponse, et pourquoi.

6. De nombreuses institutions n'ont pas répondu à la question 1.3.5. (site Internet), alors même qu'elles sont bel et bien dotées d'un site. Le fait est courant, surtout parmi les institutions de taille importante.

7. La question 1.5. (couverture géographique) a souvent reçu des réponses incomplètes, et les réponses à la question sur les sources de financement contenaient souvent des sigles. Les questions portant sur la répartition hommes/femmes et sur les niveaux de financement ont fréquemment reçu un nombre peu élevé de réponses. Quelques membres du consortium ont fait état de problèmes dus à des difficultés linguistiques et au manque de familiarité avec des notions telles que "désertification", "réseau" et "installation".

8. La section III du questionnaire, intitulée "capacité d'œuvrer à la mise en œuvre de la Convention", est apparemment celle qui a posé le plus de problèmes.

9. En ce qui concerne la question 3.1. (participation au processus de préparation du programme d'action national), on a constaté qu'il semblait y avoir un degré important d'"appropriation" du processus des programmes d'action nationaux parmi les organisations non gouvernementales qui se déclarent comme "participant à la mise au point d'un programme d'action national au titre de la Convention". Les activités qu'elles décrivent ne se réfèrent pas toujours au processus de définition d'un tel programme à proprement parler, mais plutôt à des activités spécifiques de gestion des ressources naturelles qui sont vraisemblablement couvertes par les programmes d'action nationaux. Très rares sont les cas dans lesquels des informations précises ont été fournies sur la participation au processus de mise au point d'un programme d'action national.

10. En outre, les réponses à la question 3.3. (réseaux officiels) négligeaient dans bien des cas de donner l'adresse complète des réseaux. Il semble que la notion de "réseau" soit interprétée de manière très variable. Dans certaines régions du monde, la densité des réseaux sur la désertification est faible. En Chine, par exemple, le projet de réseau d'information chinois sur la désertification, qui fait partie du projet CPR/96/111 du PNUD, n'a commencé à fonctionner qu'en 1997. Il s'agit de l'unique réseau concernant la lutte contre la désertification et la sécheresse en Chine; ses activités sont en train de prendre de l'ampleur.

11. Tous les membres du consortium ont relevé les problèmes que posait la question 3.4.1. (Activité de lutte contre la désertification) : de nombreuses institutions n'ont fait figurer aucune activité ou ont laissé cette question sans réponse, tout en répondant à ses subdivisions (3.4.1.1. à 3.4.1.3.). Il

semble donc que les informations et instructions données dans le questionnaire aient été insuffisantes à certains égards.

12. Les descriptions des activités liées à la désertification étaient souvent absentes, ou consistaient simplement en une répétition des éléments de la question précédente. Ceci pourrait indiquer que les instituts et organismes souhaitent vivement participer (quelles que soient leurs raisons), mais éprouvent des difficultés à établir le lien entre leurs activités et la désertification.

13. Le questionnaire se réfère aux articles 16 à 19 du texte de la Convention, sans que le texte de ces articles ait été mis à disposition, soit sur la même page du site Internet, soit sous forme d'annexe au questionnaire sur papier. Il y a de toute évidence une nécessité de mieux faire connaître la Convention, y compris parmi les institutions, organismes et organisations qui avaient, de l'avis du consortium, les connaissances spécialisées et le potentiel requis pour mettre en œuvre la Convention.

B. Représentation insuffisante de certaines sous-régions et de certains pays dans les zones couvertes par l'enquête, et raisons possibles des taux de réponse proportionnellement plus faibles enregistrés dans ces zones

14. Les pays, dans toutes les sous-régions, diffèrent en termes de nombre d'institutions traitant de la désertification, de système politique, de structures sociales et économiques, de conceptions de la gestion des ressources naturelles, d'infrastructures de communication, de degré de centralisation, d'intérêt à l'égard des démarches partant de la base et de la coopération avec d'autres pays. C'est la raison pour laquelle les données sous-régionales sont extrêmement variables et difficiles à interpréter.

15. L'AEE et le King's College ont signalé un taux de réponse peu élevé en Asie et en Europe orientale. De ce fait, le UNSO/PNUD a accepté d'étendre la zone d'étude relevant de sa compétence pour y inclure huit pays d'Asie centrale.

16. En Afrique, l'OSS a signalé que les niveaux de réponses pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest étaient relativement équilibrés, tandis que l'ISRIC a relevé la sous-représentation de certains pays du Sahel. En juin 1999, l'Algérie, le Burkina Faso, le Mali, le Maroc, le Nigéria, la République centrafricaine, le Sénégal et le Tchad étaient insuffisamment représentés. En raison de leur manque de moyens de communications électroniques ou par télécopie, l'OSS a dû prendre contact avec la plupart des institutions de ces pays par l'OSS par courrier postal. Il se peut que ces problèmes de communications aient provoqué des pertes d'information, car certains institutions bien connues pour leurs activités de lutte contre la désertification n'ont pas répondu, malgré les rappels qui leur ont été envoyés.

17. L'UNSO/PNUD a signalé des taux de réponse peu élevés et des réponses extrêmement variables de la région Asie et Pacifique : les réponses en provenance des pays des îles du Pacifique ont été très peu nombreuses, or, si la plupart de ces pays ne correspondent pas à la définition des terres arides contenue dans la Convention, ils connaissent souvent des problèmes de gestion des ressources naturelles associés à la dégradation des terres. Le taux de réponse des pays d'Asie du Sud et du Sud-Est varie grandement; l'Inde présente

le taux de réponse le plus élevé, tandis que le Bangladesh, l'Indonésie, le Népal et la Thaïlande - autant de pays qui ont des taux de pauvreté élevés et de nombreuses institutions à l'échelon local - ont très peu réagi. Il faut aussi relever que l'Australie, qui comporte des zones arides très étendues, présente l'un des taux de réponse les plus faibles.

18. L'Amérique latine et les pays des Caraïbes sont sous-représentés de manière générale; seuls l'Argentine et le Pérou comptent un nombre important d'institutions ayant répondu au questionnaire.

19. En Amérique du Nord, on s'attendait à davantage de réponses de la part des institutions sises aux États-Unis; les institutions canadiennes ont renvoyé un nombre de questionnaires encore plus réduit.

20. On estime toutefois que ce sont surtout des raisons techniques, ainsi que le faible degré de priorité accordé individuellement aux questionnaires qui expliquent l'absence de réponse ou le faible taux de réponse au questionnaire dans un certain nombre de pays, plutôt que des questions de nature politique (par exemple l'absence de ratification).

III. Informations en retour émanant des membres du consortium sur la méthode suivie pour cette enquête

A. Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?

21. Les objectifs fixés pour la première partie de l'enquête 4/, qui comprenaient la diffusion des questionnaires, la numérisation des informations reçues pour intégration à la base de données, et l'analyse des informations reçues ont, grosso modo, été atteints. En termes quantitatifs, la réussite est moins patente (en juin 1999, le pourcentage de réponses reçues pour les régions Europe et Amérique latine et Caraïbes dépassait tout juste 10%). Toutefois, le processus est toujours en cours, et il est vraisemblable que le nombre de réponses va augmenter notablement.

22. En termes qualitatifs, en revanche, on peut considérer que les fondements de la création d'un réseau de réseaux mondial et d'une méthodologie pour la réalisation d'enquêtes approfondies ont été posés.

4/ Les objectifs de la phase 1 de l'enquête sont les suivants :

1. Concevoir et diffuser des versions modèles du questionnaire pour la phase 1;
2. Mettre au point la base de données; le travail de base a été effectué et le processus de perfectionnement se poursuit;
3. Compiler la base de données et la publier sur le site Internet : le travail de base a été accompli, mais la saisie des informations se poursuit;
4. Concevoir une méthode efficace et rentable de mise à jour de la base de données : activité en cours.
5. Définir la méthodologie à utiliser pour des études approfondies : ce point a été discuté lors de l'atelier de Bonn.

23. En ce qui concerne l'évaluation des catégories d'utilisateurs des réseaux et leurs besoins d'information, les données sur les structures de réseaux doivent être améliorées et ciblées de manière plus précise. La base de données telle qu'elle existe actuellement n'est pas encore en mesure de répondre de manière fiable aux besoins d'information spécifiques des utilisateurs du réseau. Ceci dit, les données existantes forment une bonne base et un point d'entrée approprié pour une évaluation future approfondie des réseaux régionaux et thématiques.

24. En ce qui concerne les questions touchant la définition de critères destinés à évaluer l'efficacité des institutions, organismes et réseaux, la conception du questionnaire de la phase 1 fournit quelques critères d'évaluation de base, axés sur le regroupement des institutions et des organisations. Les participants au recensement n'ont toutefois donné que très peu d'informations précises au sujet de cet objectif. Une séance de réflexion intensive sur ce point lors de l'atelier de synthèse de Bonn a permis de définir un projet de stratégie pour le développement futur de la base de données (voir aussi annexe IV).

B. Quels sont les principaux avantages de la méthode utilisée aux yeux des membres du consortium ?

25. De l'avis des membres, la méthode utilisée présente les avantages suivants :

a) Des informations de première main sont obtenues directement auprès des institutions désireuses de se joindre aux activités de coopération concernant la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse;

b) Les activités de coopération concernant la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse sont encouragées, et des liens nouveaux sont créés avec des institutions qui s'occupent de questions telles que la dégradation des terres, la lutte contre la désertification, l'atténuation de la pauvreté, l'économie rurale et la protection de l'environnement;

c) Des informations sont fournies et échangées. La nature pluridisciplinaire des institutions, et par voie de conséquence des informations rassemblées, sera un atout considérable lorsque des évaluations de types divers seront nécessaires;

d) La méthode est économique et rapide;

e) Un grand nombre de pays et d'institutions sont couverts;

f) La mise à jour ultérieure est à la fois possible et aisée;

g) La normalisation des informations peut être considérée comme un avantage méthodologique;

h) Il est relativement facile de répondre au questionnaire pour ceux qui disposent de bonnes connexions Internet;

i) Le site Internet permet un accès instantané à la base de données contenant les résultats de l'enquête;

j) La stratégie générale consistant à définir une démarche régionale en attribuant des responsabilités régionales aux divers membres du consortium semble judicieuse;

k) La méthode permet des réponses très rapides, et un grand nombre de relations (noms, adresses) peuvent être établies en un bref laps de temps;

l) Certaines institutions qui ont été sollicitées se sont montrées très intéressées par le questionnaire et ont eu le sentiment qu'il leur avait permis de mieux comprendre le rôle potentiel qu'elles pourraient jouer dans la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification.

C. Quels sont les principaux inconvénients de la méthode utilisée aux yeux des membres du consortium ?

26. Les membres du consortium ont considéré que les principaux inconvénients de la méthode utilisée étaient les suivants :

a) Le manque de participation active des centres de liaison nationaux, les difficultés d'ordre logistique, les barrières linguistiques et les contraintes de temps ont rendu très difficile l'organisation du recensement dans certaines régions, avec pour résultat un faible taux de réponse dans certains pays;

b) Quelques pays dans certaines régions ne correspondent pas à la définition des terres arides que contient la Convention, et ils pourraient avoir mal compris les objectifs du recensement;

c) Le questionnaire figurant dans la base de données et le questionnaire sur papier fourni aux institutions présentaient des différences; certaines des informations envoyées par les institutions ont été perdues dans la conversion d'un système à l'autre;

d) Le questionnaire n'était pas spécifiquement adapté aux institutions transsectorielles ou multiculturelles, ni aux institutions s'occupant de connaissances traditionnelles;

e) La méthode du questionnaire est assez impersonnelle; des visites sur place pourraient aider à expliquer les objectifs de l'enquête et à fournir des indications pour remplir le questionnaire, et de manière générale aideraient à atteindre l'objectif d'un réseau actif;

f) Les institutions privées d'accès à Internet ou au World Wide Web, ou dont la connexion n'est pas fiable, ainsi que celles qui ont moins l'habitude d'utiliser Internet, le courrier électronique, le Web et les programmes de bases de données ont eu des difficultés (parfois importantes) à répondre au questionnaire. Malheureusement, ces remarques s'appliquent tout particulièrement aux participants représentant la société civile ou à des pays entiers qui n'ont pas accès aux techniques de communication modernes;

g) Il a parfois été difficile d'obtenir des réponses. Les questionnaires de ce type sont souvent considérés comme peu importants, même si les thèmes abordés sont pertinents pour les institutions et les personnes auxquelles ils sont adressés;

h) En raison de contraintes financières, le questionnaire n'a été traduit que dans les six langues officielles des Nations Unies. Il se peut que la bonne réception du questionnaire s'en soit trouvée entravée dans des pays où les langues des Nations Unies ne sont pas couramment utilisées, contribuant à affaiblir encore le taux de réponse. Le UNSO/PNUD a toutefois pu faire traduire le questionnaire en deux langues supplémentaires, le mongol et le portugais, ce qui a eu un effet très positif sur le taux de réponse;

i) L'enquête n'indiquait pas de manière suffisamment tangible les avantages que pourraient retirer de ce recensement les institutions répondant au questionnaire, ni les objectifs précis et les diverses utilisations qui seraient faites des résultats;

j) Le choix des institutions (voir notamment sur ce point les articles 16 à 19 de la Convention), basé sur leur pertinence au regard de la mise en œuvre de la Convention, a sans doute été trop large;

k) Il se peut que les institutions ne se soient guère senties incitées à répondre à un questionnaire envoyé par la poste;

l) Un grand nombre de ces institutions n'étaient pas nécessairement partie prenante au processus de préparation du programme d'action national dans leur pays; de ce fait, il leur était difficile d'évaluer l'intérêt que pouvait revêtir leur participation à cette enquête et d'identifier les avantages qu'elles pourraient retirer de leur participation au réseau du Comité de la science et de la technologie et de la Convention.

D. Comment faire concrètement pour accroître l'utilité de l'enquête ?

27. Les membres du consortium ont proposé, entre autres, les mesures suivantes afin d'améliorer la procédure :

a) Décentraliser les possibilités d'accès et de retour d'information pour les pays qui coopèrent sous l'égide d'une instance commune. Un certain nombre de dispositions opérationnelles plus complexes sont de ce fait recommandées pour garantir le succès de l'enquête à moyen et long termes;

b) Soutenir les institutions qui sont actuellement dépourvues du savoir-faire technique pour saisir des données dans la base de données;

c) Renforcer la coopération avec les centres de liaison nationaux;

d) Créer des bases de données sous-régionales ou régionales, sur le modèle des réseaux thématiques asiatiques sur le contrôle et l'évaluation de la désertification;

e) Perfectionner le questionnaire pour les enquêtes approfondies de la phase 2;

f) Envoyer un avant-projet préliminaire du questionnaire aux institutions qui n'ont pas répondu;

g) Encourager les institutions ayant répondu au questionnaire à se rendre sur le site Internet, ou envoyer aux institutions un tirage sur papier de leurs données telles qu'elles figurent sur le site, de manière à ce qu'elles les mettent à jour;

h) Concevoir (dans des phases futures de l'enquête) des interfaces pour Internet en d'autres langues, comme le français et l'espagnol. À l'heure actuelle, l'interface (c'est-à-dire les masques de saisie des données en ligne) n'existe qu'en anglais. Les données, cependant, peuvent être saisies en anglais, en français, en espagnol, en portugais, en allemand ou dans d'autres langues d'Europe occidentale. La traduction des questionnaires remplis en langues multiples n'est vraisemblablement pas une option faisable ni rentable. Il convient d'envisager la traduction de l'interface Internet dans le plus grand nombre de langues possible, de manière à encourager la saisie de données;

i) Démontrer l'effort constant qui est entrepris pour garder le contact avec les utilisateurs. Il faut que les utilisateurs sentent qu'ils ont été "identifiés" et que l'on est conscient de leur existence. L'unique manière d'y parvenir consiste à prendre contact directement avec chacun des utilisateurs enregistrés, peut-être au moyen d'une liste d'adresses spécifique, ou en les ajoutant aux listes d'adresses existantes;

j) Concevoir des mécanismes d'utilisation aisée permettant d'accéder aux informations contenues dans la base de données, d'établir des renvois et de télécharger ces informations;

k) Prendre contact dans les meilleurs délais avec les institutions ayant répondu, afin d'obtenir de leur part davantage d'informations pertinentes;

l) Recruter des consultants à l'échelle nationale pour effectuer le recensement dans les pays où les taux de réponse sont faibles.

E. Comment rendre plus attrayants les avantages du recensement pour les utilisateurs de la base de données, pour les particuliers et spécialement pour les organisations non gouvernementales et communautaires ?

28. Les membres ont notamment suggéré les mesures suivantes afin de mieux mettre en valeur les avantages du recensement :

a) Préparer et distribuer un spécimen de rapport écrit;

b) Préparer et diffuser largement un manuel facile à utiliser;

c) Améliorer le tableau HTML regroupant l'ensemble des réponses aux questions 2.7 et 3.4 lorsque les institutions donnent des réponses multiples à ces questions;

d) Créer des sites miroirs en Afrique, en Asie et en Europe pour permettre un accès Internet plus stable (variante optimale pour ceux qui peuvent d'ores et déjà accéder au Web);

e) Améliorer le moteur de recherche, en incluant des menus contextuels, par exemple pour les mots-clés, pour les régions géographiques, etc. Il serait précieux de disposer de véritables capacités de recherche avec variables booléennes;

f) Faire connaître l'existence de cet inventaire.

IV. La maintenance de la base de données

A. Quelle doit être la périodicité des mises à jour de la base de données ?

29. La majorité des membres du consortium ont estimé que la base de données devrait être mise à jour une fois par année. Certains ont émis l'avis qu'avec les possibilités offertes par Internet, le processus de mise à jour pourrait être permanent; un grand nombre d'autres membres se sont exprimés en faveur d'une mise à jour à intervalles précis, étant donné les limites actuelles d'accessibilité à Internet.

B. Qui devrait être chargé de la mise à jour ? Les institutions elles-mêmes à titre individuel ou quelqu'un de désigné à cette fin - et si oui, qui ?

30. Un large éventail de possibilités a été évoqué sur ce point :

a) Les institutions individuelles, en liaison avec un centre de coordination qui disposerait d'un membre du personnel rémunéré à temps partiel à cette fin. Un webmestre devrait superviser ou effectuer lui-même le volet pratique du travail dans la base de données;

b) Une institution par région devrait être désignée pour mettre à jour la base de données;

c) Les membres du consortium -par roulement, le cas échéant - devraient assumer une partie de la responsabilité pour veiller à ce que le travail soit effectué de manière satisfaisante pour les utilisateurs;

d) Les institutions dotées d'un accès à Internet devraient être vivement encouragées à effectuer la mise à jour de leurs propres données en cas de besoin. Quelqu'un devrait avoir pour tâche de leur rappeler à quel moment leurs sites Internet devraient être mis à jour;

e) Le secrétariat de la Convention;

f) Un processus d'appel d'offres devrait être institué pour confier la gestion à une société privée;

31. Un certain nombre d'autres arrangements intermédiaires ont été suggérés, y compris la possibilité de répartir la gestion entre plusieurs régions.

C. Quel est le rôle qui devrait revenir aux institutions individuelles dans la mise à jour de la base de données ?

32. De manière générale, toutes les institutions peuvent envisager de jouer un rôle dans la mise à jour. Le niveau de participation dépendra toutefois des ressources disponibles, puisque le travail de mise à jour peut exiger beaucoup de temps.

33. L'Université de l'Arizona, qui a assumé la responsabilité principale de la conception de la base de données au cours de la phase 1, a une riche expérience concernant la conception et la maintenance de cette base de données. Elle a indiqué qu'elle serait disponible et volontaire pour continuer à accueillir et à développer la base de données, et pour assumer un rôle similaire, si besoin était, dans les phases ultérieures du projet.

34. Si décision était prise de déplacer la base de données tout entière sur un site différent - par exemple au secrétariat de la Convention à Bonn, où elle pourrait être installée sur le site Internet officiel de la Convention et tenue à jour par le secrétariat, l'Université de l'Arizona se chargerait d'assurer une transition sans encombre.

35. Pour donner un exemple des rôles que pourraient assumer les autres membres du consortium, deux institutions ont été sélectionnées au hasard et leur rôle résumé comme suit :

a) L'ISRIC a indiqué qu'il pourrait servir de centre de coordination ou de plaque tournante pour une région géographique restant à définir, afin d'aider les institutions qui n'ont pas d'accès direct à la base de données par Internet à saisir des données et, plus important encore, afin de les aider à obtenir des données et à les utiliser;

b) L'OSS est disposé à mettre régulièrement à jour les données concernant l'Afrique et à créer un réseau sur les thèmes (choisis pour la phase 2), en coopération avec les organisations africaines sous-régionales et les organisations internationales intéressées actives en Afrique dans le contexte de la Convention.

36. Tous les membres du consortium ont fourni au PNUE des descriptions détaillées de la manière dont ils envisagent leur participation au travail de mise à jour de la base de données, en accord avec leur profil individuel.

Annexe IV

MODUS OPERANDI PROVISOIRE POUR LA PHASE 2

Historique

Au terme d'une discussion, le consortium a constaté qu'un certain nombre de thèmes spécifiques communs avaient encouragé des institutions et organisations intéressées à former entre elles des réseaux officiels ou officieux. Ces réseaux ont survécu et se sont épanouis aussi longtemps que leurs membres tiraient des avantages de leur participation. C'est ce qui explique que certains réseaux, établis avec les meilleures intentions politiques, dotés de structures formelles et chargés de lourds fardeaux institutionnels, mais dépourvus d'une volonté réelle de leurs utilisateurs de les garder en vie, se sont effondrés ou ont cessé de fonctionner. Dès que l'intérêt et les ressources financières des fondateurs d'un réseau se détournent vers d'autres objectifs, les structures demeurent, mais l'action s'éteint.

À titre d'exemple, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a créé huit réseaux régionaux différents, dont celui sur les sols et les engrais (SOFERNET) et celui sur la diversité biologique. Tous ces réseaux étaient liés, sous l'égide des préoccupations écologiques propres à l'Afrique. Or, depuis que l'appui financier du PNUE s'est tari voici quelques années, SOFERNET a pour ainsi dire cessé toute activité. Le réseau de la CMAE sur la diversité biologique, après une période de sommeil, a retrouvé une seconde jeunesse lorsqu'un appui supplémentaire du PNUE a été accordé récemment pour une discussion régionale sur un thème nouveau : le protocole sur la sécurité biologique. De la même manière, un certain nombre d'autres réseaux ont été créés, avec une espérance de vie limitée à la vitalité de leurs thèmes respectifs ^{5/}. Il y a aussi des réseaux spéciaux, tels que ceux constitués par des organisations non gouvernementales : RIOD et les réseaux de ses membres.

^{5/} Certains d'entre eux ont été lancés sous forme de projets bénéficiant de l'appui d'organisations internationales; ainsi du Forest Action Network, du Forest Trees and People Programme et de ILEIA (Pays-Bas).

D'autres ont cessé de fonctionner ou sont devenus des structures vides après l'achèvement du projet proprement dit, comme les réseaux de la CMAE cités plus haut.

D'autres encore sont des entreprises récentes ou en gestation, comme les projets du FEM : People, Land Management and Environmental Change (PLEC) et Desert Margins Programme (DMP), ou encore le réseau pour la promotion de systèmes agricoles durables (dans le contexte du Plan d'action régional pour l'Afrique de la Convention sur la lutte contre la désertification).

Certains programmes régionaux contiennent des réseaux bien établis d'institutions participantes, comme le réseau GCTE sur l'érosion des sols, ou le réseau de la FAO sur la sylviculture méditerranéenne; les réseaux de l'OMM, des donateurs bilatéraux ou des organismes régionaux, par exemple AGHRYMET, Locust Control, FEWS, Plan Vigie, SMOT (Système mondial d'observation de la Terre), WOCAT, MEDALUS, RICAMARE et MEDIAS.

Certains programmes semblent prometteurs dans l'optique de la création d'un réseau approprié, comme ceux qui concernent les techniques de substitution pour l'approvisionnement en eau douce de l'Afrique, ou encore les groupes d'experts constitués par exemple par l'Association internationale des sciences hydrologiques (AISH), ou les réseaux de recherche en agriculture (par exemple ceux du GCRAI) sur les sols salins, ou sur l'énergie animale, et la African Highlands Initiative.

L'intérêt soutenu des membres d'un réseau à l'égard du thème, ainsi que la présence d'un membre dévoué chargé de s'en occuper, demeurent les deux pierres angulaires d'un réseau.

Stratégie provisoire

- Le consortium propose par conséquent que le statut actuel des réseaux thématiques existants soit examiné à titre de première étape de la phase 2. On s'appuierait en cela sur le questionnaire de la phase 1 (qui demandait à chaque institution destinataire de donner des informations sur les réseaux officiels auxquels elles appartenaient dans le cadre de leurs activités liées à la désertification).
- Au cours de la phase 2, il serait nécessaire de concevoir deux questionnaires d'enquête approfondie. Le premier serait spécifiquement destiné aux réseaux d'organisations non gouvernementales et communautaires, tandis que le second viserait tous les autres réseaux étudiés dans la région prioritaire choisie pour la phase 2. En outre, la procédure de conception du questionnaire de la phase 2 vise à faire en sorte que les questionnaires soient conçus sous une forme compatible avec les exigences de saisie des données dans la base de données en ligne sur Internet. Ce rôle strictement technique serait considéré comme faisant partie des services de base de maintenance de la base de données.
- La base de données globale de la phase 1 représente le premier point d'entrée des informations pour la phase 2. La phase 1 n'est pas encore achevée; des informations à intégrer dans la base de données continuent d'arriver, et des activités de maintenance de la base de données et de contrôle de la qualité sont en cours, premièrement pour identifier et éliminer les erreurs et les doublons dans la base de données, deuxièmement pour perfectionner les tableaux de consultation par région et par pays afin de permettre la recherche par pays et par région en anglais, en français et en espagnol, et troisièmement pour recenser et résoudre les éventuels problèmes dans l'affichage des résultats après une recherche, par exemple en matière de présentation des données.
- Le développement devrait donc pouvoir se poursuivre au cours de la phase 2, avec les mêmes organisations. Le développement d'une structure élargie de base de données pour la phase 2 va nécessairement de pair avec la mise au point des questionnaires pour la phase 2. Ainsi, parallèlement à la préparation des questionnaires de la phase 2, il conviendrait de prendre les mesures suivantes :
 - a) mettre au point des masques de saisie conçus pour Internet afin d'entrer ces données supplémentaires;
 - b) développer la structure de base de données déjà mise au point pendant la phase 1 afin d'accueillir les informations à réunir pendant la phase 2;
 - c) concevoir de nouvelles pages d'interface sur Internet, selon que de besoin, afin d'offrir un accès au contenu de la base de données ainsi élargie.

- Afin d'améliorer l'accès aux informations contenues dans la base de données, il est indispensable de perfectionner le moteur de recherche de la base de données pour permettre des recherches par variables booléennes et par mot-clé. En outre, pendant la phase 2, il est proposé de créer une base de données auxiliaire et parallèle, permettant d'effectuer des recherches, contenant les appellations officielles, les personnes de contact et les adresses de toutes les institutions sollicitées pendant la phase 1 mais qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas encore répondu. Cette base de données parallèle serait accessible depuis le site Internet existant et fournirait à tout le moins les informations de base permettant de prendre contact avec les institutions n'ayant pas réagi, mais qui pourraient néanmoins être des acteurs précieux dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention sur la lutte contre la désertification.
- Après la phase 2, la base de données devrait être confiée à une organisation "hôte" appropriée, ayant l'intérêt et les compétences nécessaires pour en préserver le caractère interactif et pour la tenir à jour. L'interactivité - par Internet et par des forums de discussion regroupant des particuliers des institutions et d'autres parties ayant des fonctions et des intérêts similaires - représente l'un des grands atouts de cette base de données, et devrait devenir réalité dans les cinq années à venir, grâce aux progrès de l'informatique sur tous les continents.
- Le consortium est bien conscient du fait que la méthode du questionnaire employée dans la phase 1 préliminaire ne permettrait pas d'obtenir un taux de réponse acceptable si elle était utilisée comme l'outil unique d'une enquête approfondie. Il propose donc que l'enquête de la phase 2 soit effectuée sous forme d'un projet d'assistance détaillé entre les auteurs de l'enquête et les partenaires nationaux à l'échelle des pays.
- Le consortium suggère en outre, en sa qualité de groupe expert, que l'enquête de la phase 2 soit effectuée dans la région couvrant à la fois l'Afrique et la Méditerranée, cette dernière formant un pont naturel entre l'Afrique du Nord, l'Asie occidentale et l'Europe méridionale, sur le plan géographique comme sur le plan culturel.
- L'étape suivante devrait consister en une étude approfondie et institution par institution de modules de réseaux thématiques choisis dans la région. Ces études approfondies seraient centrées sur divers réseaux thématiques déjà actifs dans des domaines touchant la désertification dans les régions cible. Cette manière de procéder est conforme au mandat de la Convention sur la lutte contre la désertification, qui invoque une méthode partant de la base, fondée sur la collaboration et d'un bon rapport coût-efficacité afin de créer un "méta-réseau" de réseaux et d'institutions déjà actifs en matière de désertification et de ce fait pouvant aisément être mobilisés pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention.
- Un consortium d'institutions clés ayant un mandat et un intérêt durable dans la région (Afrique plus Méditerranée) serait appelé à participer à la formulation d'un programme d'action pour chaque module ainsi qu'à des discussions avec les centres de liaison nationaux sur leurs besoins présents et leurs besoins perçus. Le consortium propose les régions Afrique et Méditerranée, qui se chevauchent partiellement, pour ces études

approfondies, qui seraient effectuées par le biais de partenariats entre membres du consortium et leurs homologues nationaux.

- Une étude approfondie d'un ou plusieurs réseaux thématiques pourrait ensuite être entreprise simultanément ou à la suite et parallèlement avec la poursuite du développement de la base de données globale de la phase 1.
- La base de données actuelle de la phase 1 contient déjà des informations sur divers réseaux régionaux existants. L'un des points du questionnaire de la phase 1 demandait aux institutions d'indiquer les réseaux officiels auxquels elles appartenaient et qui étaient actifs sur un aspect ou un autre de la désertification. Ainsi, au cours de la phase 1, outre la compilation d'une base de données essentielle contenant des informations sur les institutions individuelles, on a aussi jeté les bases d'une collecte d'informations approfondies sur ces réseaux thématiques. En étudiant un certain nombre de réseaux de ce type, choisis dans la région cible, la phase 2 permettra d'aller plus loin en élargissant et en approfondissant le corpus d'informations déjà recueillies durant la phase 1.
- Ces informations devront sans doute être cataloguées au moyen de descriptifs normalisés sous des titres préétablis tels que : a) objectifs; b) activités principales; c) organisations; d) contacts et sources. Outre ceux de la CMAE cités plus haut, il existe plusieurs exemples de thèmes et de réseaux thématiques qui en sont actuellement à divers stades de fonctionnement et de niveaux d'action, qui sont pertinents au regard de la mise en œuvre de la Convention, et qui pourraient faire l'objet d'une étude approfondie au cours de la phase 2.
- Au cours de la phase 2, des recherches spécifiques devront être effectuées concernant un groupe de réseaux sur les connaissances traditionnelles relatives à divers aspects de la lutte contre la désertification, comme le stipule la décision 17/COP.2.
- Les centres de liaison nationaux de la Convention devraient constituer le premier contact pour les actions entreprises dans chaque pays. La phase 1 a été marquée par des problèmes de communication en matière d'accès au Web et au courrier électronique, en particulier avec les institutions africaines. Le consortium propose donc, à titre de module distinct, que pour renforcer les communications dans la région, les institutions partenaires qui ont le plus de difficultés en la matière reçoivent une assistance, grâce à la fourniture de moyens techniques appropriés sous forme de matériel, de logiciel et de formation adaptée.
- Le consortium envisage en outre la possibilité d'effectuer des études approfondies de multiples réseaux sur divers thèmes dans la région sélectionnée sur une période de deux ans, à condition que des ressources financières soient disponibles à cet effet en temps utile.
- Cette façon de procéder pour la phase 2 ouvrira en outre la voie à la phase 3 du projet. Les questionnaires approfondis, les méthodologies ainsi que la structure élargie de la base de données mis au point pendant la

phase 2 serviront de modèle - ou de prototype - pour la phase 3, qui aura pour objet d'étendre cette étude approfondie au monde entier.
